



Receivables Management Association of Canada Inc.
Association Canadienne de la Gestion de Créances Inc.

Le 5 février 2018

Mme. Marie-Josée Boutin
Directrice des permis et de l'indemnisation
Office de la protection du consommateur
400 Boulevard Jean Lesage
Ville de Québec, QC G1K 8W4

Objet : Nouvelles règles liées au permis d'agent de recouvrement du Québec

Madame,

Au nom de l'Association Canadienne de la Gestion de Créances Inc, je vous remercie de votre lettre en date du 11 janvier 2018 traitant des modifications adoptées au Règlement d'application de la loi sur le recouvrement de certaines créances (copie ci-jointe).

Votre lettre indique que 'Ces modifications découlent de consultations effectuées au cours de 2016 / 2017 par l'Office de la protection du consommateur auprès d'associations de commerçants, dont celle que vous représentez et d'associations de consommateurs'. Cependant, l'Association Canadienne de la Gestion de Créances Inc. n'a pas été consultée ni en 2016 ou en 2017 concernant les Nouvelles règles liées au permis d'agent de recouvrement du Québec.

Notre association est très intéressé à développer des relations bilatérales avec l'Office de la protection du consommateur et a délégué un de nos membres de la province de Québec d'entrer en contact avec votre Office.

Veuillez agréer Madame, nos salutations distinguées

Stephen J. Sheather
Président, ACGC
Dirigeant, SCORE Statistical Consulting Inc.

Incl.